

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-1632/09/CC

■ Approbation de l'acquisition amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à l'aménagement de l'intersection de la rue de l'Etoile et de l'avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons. Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

DUFHSFO 09/3786/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La rue de l'Etoile perpendiculaire à la route Nationale 8 est une voie très étroite située dans le quartier de Notre Dame Limite sur la commune de Septèmes les Vallons. Elle s'étend entre l'avenue du 8 mai 1945 en aval et le boulevard Frédéric Mistral en amont.

La configuration des lieux ne permet pas d'assurer la circulation des véhicules et des piétons dans de bonnes conditions de sécurité.

Des travaux d'aménagement permettraient de sécuriser le carrefour entre la rue de l'Etoile et l'avenue du 8 mai 1945.

C'est pourquoi la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite élargir la chaussée du 3,50 mètres à 6 mètres pour permettre le croisement des véhicules et améliorer la visibilité au débouché sur l'avenue du 8 mai 1945 ainsi que l'aménagement de places de stationnement et d'une aire piétonne.

Pour ce faire, il est nécessaire que Marseille Provence Métropole acquière les parcelles cadastrées Septèmes les Vallons AZ 169 et 170.

Devant les difficultés d'identification des propriétaires de ces biens, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé d'acquérir ces parcelles par voie d'expropriation. Elle se réserve néanmoins, tout au long de la procédure, la possibilité de poursuivre les négociations amiables.

Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de solliciter auprès du Préfet des Bouches du Rhône, en application des articles L11-1 et suivants, et R11-21 du Code de l'Expropriation l'ouverture des enquêtes d'Utilité Publique et Parcellaire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Septèmes les Vallons ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'ouverture conjointe des enquêtes publique et parcellaire au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettra de déclarer d'utilité publique les travaux d'aménagement et de mise en sécurité du carrefour entre la rue de l'Etoile et l'avenue du 8 mai 1945.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'acquisition, par voie amiable ou par voie d'expropriation, des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de l'intersection de la rue de l'Etoile et de l'avenue du 8 mai 1945 ainsi que l'aménagement de places de stationnement et d'une aire piétonne.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône pour demander l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône pour demander l'ouverture de l'enquête parcellaire prévue par le Code de l'Expropriation, conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

